

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE
A L'ASSOCIATION SPORTIVE
JEUNESSE SPORTIVE DES PENNES MIRABEAU
Exercice 2021

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

Vu le projet d'activités présenté par l'Association **Jeunesse Sportive des Pennes Mirabeau** relatif au dossier de demande de subvention 2021,

Vu la délibération n° 234 x20 du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 adoptant la reconduction de la convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville et l'Association de la « Jeunesse Sportive des Pennes-Mirabeau » et considérant l'engagement de la Ville, stipulé à l'article 2 de la convention, à verser dans le courant du mois de février au club chaque année, de façon anticipée sur le vote du budget communal et au vu du budget prévisionnel, du rapport d'activités et du compte de résultat N-1, 30% du montant de la subvention allouée au titre de l'année N-1 soit un montant de 9 147,00€ pour l'année 2021. Le solde étant versé après le vote du budget primitif avant le 30 septembre de l'année, au vu du dossier de demande de subvention.

Considérant que l'Association **Jeunesse Sportive des Pennes Mirabeau**, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention de 30 490€ au titre de l'année 2021.

Vu l'avis de la commission Animation du Territoire en date du 22 juin 2021

Nom de l'Association : **JEUNESSE SPORTIVE DES PENNES MIRABEAU**

représentée par son présidente : Madame DINIOA Aline

Objet statutaire : Promouvoir la pratique et le développement du football

Siège : Stade Basile BOLI, chemin Val Sec 13170 les Pennes Mirabeau

SIRET n° : 399 696 582 00010

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que la convention d'objectifs et de partenariat encadrant les modalités administratives, financières et contractuelles entre la Ville et l'Association de la « Jeunesse Sportive des Pennes-Mirabeau » a été signée le 26 janvier 2021 déclenchant un premier versement de 9 147,00€ courant février en provision de la subvention allouée au titre de l'exercice 2021.
- PRÉCISE que l'Association **Jeunesse Sportive des Pennes Mirabeau** remplit les conditions légales au titre de la loi 1901,
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 30 490€ avec un solde à verser de 21 343€ au titre de l'année 2021.
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 6 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI – GORLIER LACROIX

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1er Juillet 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI